

DOSSIER DE CANDIDATURE

GRDF-AO-215112_ Marché CI/CM IDF

Dossier de candidature

Les éléments du dossier demandé dans la publication JOUE
sont à renvoyer via l'url <https://externe.secoia.grdf.fr/>
au plus tard le **11 Mai 2022 à 11h.**

A – Présentation Générale

A.1. Objet du présent document

Ce document présente le dossier de candidature dans le cadre d'un avis de marché pour des besoins de Travaux de CICM sur IDF.

Ce dossier de candidature correspond à l'étape préliminaire à l'appel d'offre.

La consultation est passée selon une procédure négociée avec mise en concurrence préalable, en application avec l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et au décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

La procédure se déroulera en deux phases :

- Phase 1 : sélection des candidatures.
- Phase 2 : choix de l'offre la mieux-disante appréciée au regard des critères de choix définis au règlement de la consultation. Les soumissionnaires sélectionnés à l'issue de la phase 1 seront invités à remettre une offre technique et économique après l'envoi des documents de la consultation précisant les exigences techniques de GRDF.

Le présent dossier candidature correspond à la phase 1 et a pour objet de sélectionner les soumissionnaires qui seront invités à participer à la phase 2 de la procédure et à présenter une offre.

A.3. Définitions

GRDF : entité adjudicatrice acheteuse

Le Candidat / Soumissionnaire : Toute entreprise individuelle ou groupement d'entreprises, qui entend soumettre une réponse au questionnaire de ce dossier de candidature

B. Présentation du dossier de candidature

B.1. Exigences

L'ensemble des réponses apportées dans le dossier de candidature doit concerner l'entité susceptible de participer à la consultation.

Lorsque le Candidat est un groupement d'entreprises, le présent dossier de candidature doit être complété par chacun des membres du groupement : chaque membre du groupement doit renseigner chacune des rubriques et fournir l'ensemble des documents demandés.

Le dossier de candidature remis par le Candidat devra comporter les documents suivants :

- Le questionnaire d'informations figurant en Point B2 du présent document, dûment complété, et nommé « JOUE_Questionnaire_[candidat]_CICM GRDF-AO-215112 »,
- Les documents et attestations demandés dans la publication JOUE et sur l'affaire GRDF-AO-215112 sous SECOIA.

Points d'attention :

Les Candidats sont informés que :

- L'ensemble des éléments doivent être déposés dans SECOIA et respecter le formalisme énoncé. Seules les candidatures respectant le format imposé seront examinées¹, les autres seront déclarées irrecevables et par conséquent rejetées.
- Les candidatures doivent être remises avant le 11 Mai 2022 à 11h à l'adresse courriel tels que mentionnés en première page du présent dossier de candidature
- GRDF attend des Candidats qu'ils remettent un Dossier de candidature complet avec l'ensemble des renseignements et documents justificatifs demandés². Si une question est sans objet, le candidat doit indiquer N/A devant la rubrique. Toute réponse incomplète pourra conduire au rejet de la candidature du candidat.
- GRDF se réserve le droit de vérifier l'ensemble des informations transmises sur le Dossier de candidature tant auprès des administrations qu'auprès des sociétés citées.
- Ces informations sont considérées comme confidentielles par GRDF qui à ce titre s'engage à ne pas les divulguer et à limiter leur diffusion aux seules personnes concernées.
- Ils ne peuvent candidater à la fois en tant que membre d'un groupement momentané d'entreprise et à la fois de manière individuelle.

¹ Conformément à l'ordonnance du 23 juillet 2015, les Candidats ont également la possibilité d'utiliser le DUME.

² Si le Candidat a mis à disposition certains documents sur un espace de stockage, ce dernier est tenu d'en informer GRDF et de lui donner les modalités permettant d'accéder à ceux-ci. Si le Candidat a déjà transmis certains documents qui demeurent valables et qu'il ne souhaite pas les fournir à nouveau dans la présente consultation, il est également tenu d'en informer GRDF et de lui indiquer dans quel cadre et quelle consultation ceux-ci ont été fournis.

DOSSIER DE CANDIDATURE

- Si la consultation est allotie, le Candidat est tenu d'indiquer dans le questionnaire nommé « JOUE_Questionnaire_[candidat]_CICM GRDF-AO-215112» en C4, le(s) lot(s) auquel(s) il candidate.

B.2. Critères de sélection

Les candidats sont tenus de fournir chacun des documents demandés (capacités légales et administratives, capacités économiques et financières et capacités techniques et professionnelles) : **toute candidature incomplète pourra être rejetée.**

Un classement sera établi selon les critères pondérés tel que mentionné ci-dessous :

- 1- Les capacités économiques et financières, à développer en Point C2 du questionnaire « JOUE_Questionnaire_[candidat]_CICM GRDF-AO-215112 »,
 - Pondération 30%
- 2- Les capacités techniques et professionnelles, à développer en Point C2 du questionnaire « JOUE_Questionnaire_[candidat]_CICM GRDF-AO-215112 » C3.1 et C3.2.
 - Pondération 70%